

	Compétitions	CHAMPIONNAT DE BRETAGNE INTERCLUBS VÉTÉRAN RÈGLEMENT SAISON 2023-2024	Règlement Adoption : 20/09/2023 Entrée en vigueur : 20/09/2023 Validité : permanente Secteur : Vétérans/Compétitions Nombre de pages : 7
---	--------------	---	--

TABLE DES MATIÈRES

1.	Généralités	2
1.1.	Définition.....	2
1.2.	Champ d'application	2
2.	PARTICIPATION	2
2.1.	Critères de sélection.....	2
2.2.	Équipes.....	2
2.3.	Critères d'admission.....	2
3.	INSCRIPTION	2
4.	ORGANISATION DU CHAMPIONNAT	3
4.1.	Estimation de la valeur de l'équipe ou d'une paire.....	3
4.2.	Ordre des rencontres.....	3
5.	ÉCHÉANCIER.....	3
5.1.	Déroulement de la journée	3
5.2.	Organisation d'une rencontre	4
6.	GESTION TECHNIQUE	4
7.	VOLANTS	4
8.	TITRE ET TROPHÉES	4
9.	TENUE VESTIMENTAIRE DES JOUEURS	4
10.	FINANCEMENT	4
10.1.	Frais d'inscription.....	4
10.2.	Restauration	4
11.	OFFICIELS TECHNIQUES	5
11.1.	Juge Arbitrage.....	5
11.2.	Arbitrage	5
12.	ACCUEIL DE LA COMPETITION.....	5
12.1.	Désignation de l'organisateur.....	5
12.2.	Obligation de l'organisateur	5
13.	BARÈME DES POINTS	5
13.1.	Par +rencontre	5
13.2.	Sur l'ensemble des rencontres.....	6
13.3.	Cas d'un match non joué	6
14.	FORFAITS ET DISQUALIFICATION	6
14.1.	Forfait sur un match	6
14.2.	Joueurs disqualifiés	7
15.	REMPLACEMENT D'UN JOUEUR	7
16.	RÉSULTATS.....	7
17.	RÉCLAMATIONS	7
18.	SANCTIONS ET RECOURS.....	7
19.	DÉCLARATION SUR POONA	7

	Compétitions	CHAMPIONNAT DE BRETAGNE INTERCLUBS VÉTÉRAN RÈGLEMENT SAISON 2023-2024	Règlement Adoption : 20/09/2023 Entrée en vigueur : 20/09/2023 Validité : permanente Secteur : Vétérans/Compétitions Nombre de pages : 7
---	--------------	---	--

1. Généralités

1.1. Définition

La Ligue de Bretagne organise la Finale Régionale Interclubs Vétérans.
Le titre décerné est Champion de Bretagne Interclubs Vétérans.

1.2. Champ d'application

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation, les modalités d'engagement au Championnat de Bretagne Interclubs Vétérans, aussi nommé : "Bretagne Interclubs Vétérans".

La gestion du championnat est confiée par la ligue de Bretagne de Badminton à la Commission Ligue Vétérans/Compétitions.

Le règlement général des compétitions de la FFBaD s'applique pour tous les points non développés dans ce règlement.

2. PARTICIPATION

2.1. Critères de sélection

Seuls les Comités départementaux bretons peuvent inscrire une équipe.
Chaque Comité départemental a à charge de définir l'équipe ou club qui le représente (selon les critères de son choix mais en adéquation avec le règlement régional ci-présent).

2.2. Équipes

Chaque équipe est composée d'au moins 3 hommes et 3 femmes.
Une entente entre clubs est possible dans la mesure où chacun de ces clubs a moins de 8 vétérans licenciés pour la saison. Cette équipe reconstituée doit porter le nom des deux clubs concernés.

2.3. Critères d'admission

Pour être admis à participer à cette compétition, tous les joueurs doivent être :

- Licenciés à la FFBaD pour la saison en cours (licence joueur),
- Licenciés au club (ou à l'un des deux clubs pour une entente) de l'équipe qu'il représente,
- Être au moins V2.

De plus, ils ne doivent faire l'objet d'aucune suspension en cours pour les compétitions.

3. INSCRIPTION

Chaque Comité breton par l'intermédiaire d'un responsable peut inscrire au maximum une équipe.
Pour être valable, les inscriptions doivent être reçues avant la date limite par la Ligue de Bretagne de Badminton.

Le dossier d'inscription doit contenir :

- Le formulaire d'engagement de l'équipe préalablement rempli par un responsable du Comité Départemental,
- La liste des joueurs/joueuses de l'équipe, susceptibles de participer aux rencontres.
- Les droits d'engagement de l'équipe.

	Compétitions	CHAMPIONNAT DE BRETAGNE INTERCLUBS VÉTÉRAN RÈGLEMENT SAISON 2023-2024	Règlement Adoption : 20/09/2023 Entrée en vigueur : 20/09/2023 Validité : permanente Secteur : Vétérans/Compétitions Nombre de pages : 7
---	--------------	---	--

4. ORGANISATION DU CHAMPIONNAT

Le Bretagne Interclubs Vétérans est un championnat opposant les équipes des quatre comités départementaux bretons qui se déroule sur une seule journée.

Les équipes y sont regroupées en une poule unique.

Chaque rencontre entre deux équipes consiste en 8 matchs (2 SH, 2 SD, 1 DH, 1 DD et 2 DM).

Un joueur ne peut disputer lors d'une même rencontre ni plus de deux matchs, ni deux matchs dans la même catégorie.

L'ordre dans lequel les joueurs sont alignés en simple et en double doit respecter la hiérarchie établie par le CPPH des joueurs le lundi précédent la compétition.

4.1. Estimation de la valeur de l'équipe ou d'une paire

Le barème suivant est appliqué lorsqu'il est nécessaire d'estimer la valeur d'une équipe ou d'une paire.

N 1	12 pts	R 4	9 pts	D 7	6 pts	P10	3 pts
N 2	11 pts	R 5	8 pts	D 8	5 pts	P 11	2 pts
N 3	10 pts	R 6	7 pts	D 9	4 pts	P 12	1 pts

La valeur d'une équipe s'apprécie selon le barème en tenant compte des trois joueurs présents les mieux classés et des trois joueuses présentes les mieux classées.

Le classement à prendre en compte pour chaque joueur est le classement de la discipline dans laquelle il est le mieux classé (CPPH au lundi précédent la compétition).

En cas d'égalité entre équipe, un tirage au sort est effectué par le JA.

L'ordre des rencontres est déterminé en fonction de cette valeur d'équipe.

Pour une paire de double, le classement à prendre en compte pour chaque joueur est le classement dans la discipline de double concernée (CPPH au lundi précédent la compétition).

4.2. Ordre des rencontres

Il est déterminé par le Juge-Arbitre. Pour cela, il détermine la place des équipes dans la poule en fonction de la valeur de leur équipe :

- L'équipe ayant la meilleure valeur se voit attribuer la place 1,
- L'équipe ayant la seconde meilleure valeur se voit attribuer la place 2.

L'ordre des rencontres est ensuite l'ordre conseillé d'une poule : 1/3, 2/4, G1/3 contre P2/4, P1/3 contre G2/4 ...

5. ÉCHÉANCIER

5.1. Déroulement de la journée

9h00	Heure limite d'ouverture de la salle,
9h15	Heure limite d'arrivée du Juge-Arbitre,
9h20	Heure limite de remise au J.A. des déclarations d'équipe complétées par les capitaines,
9h45	Briefing du Juge-Arbitre aux capitaines,
9h50	Heure limite de remise des compositions d'équipe au JA,
10h00-12h00	Première rotation,
12h45-14h45	Deuxième rotation,
15h30-17h30	Dernière rotation,
Fin des rencontres	Remise des récompenses.

Le début de la deuxième rotation doit avoir lieu 45 minutes après la fin du dernier match du premier tour.

Donc, en fonction des heures de fin de rencontres précédentes, le Juge-Arbitre peut décider de modifier les heures de début des deuxièmes et troisièmes rotations.

Tous les matchs doivent être terminés au plus tard à 19h00.

	Compétitions	CHAMPIONNAT DE BRETAGNE INTERCLUBS VÉTÉRAN RÈGLEMENT SAISON 2023-2024	Règlement Adoption : 20/09/2023 Entrée en vigueur : 20/09/2023 Validité : permanente Secteur : Vétérans/Compétitions Nombre de pages : 7
---	--------------	---	---

5.2. Organisation d'une rencontre

- Pour chaque rencontre, les compositions des équipes doivent être remises, par chaque capitaine, au Juge-Arbitre, 10 minutes avant chaque rencontre.
- Avant de partager les feuilles de compositions des équipes avec les autres capitaines, le JA vérifie l'exactitude de ces dernières et fait procéder aux modifications si besoin avant enregistrement des documents sur Badnet.
- Le Juge-Arbitre choisit les ordres des matchs dans l'intérêt de la compétition. Si des capitaines d'équipes se mettent d'accord sur un ordre de match, ceux-ci peuvent le proposer au Juge-Arbitre.

6. GESTION TECHNIQUE

Les matchs sont obligatoirement gérés de manière informatique.

Une connexion internet via wifi ou par téléphone sera nécessaire.

La compétition est gérée sur le logiciel Badnet.

La base sera fournie par le secrétariat de la Ligue et gérée ensuite par le club organisateur.

Le matériel utilisé doit être constitué d'un ordinateur apte à utiliser le logiciel Badnet et d'une imprimante.

La commission compétitions veille au respect du cahier des charges.

7. VOLANTS

Les rencontres se jouent avec des volants plumes homologués standard minimum.

Ils sont à la charge des équipes (partage entre les joueurs).

Des tubes de volants homologués sont proposés par le club organisateur à titre payant aux joueurs, en cas de manque ou de désaccord sur le volant à utiliser.

La marque, la vitesse et le tarif des volants proposés par le club organisateur sont indiqués dans la plaquette d'invitation.

8. TITRE ET TROPHÉES

L'équipe qui remporte la finale reçoit le titre de Champion de Bretagne Interclubs Vétérans.

Un trophée et des médailles sont remis aux vainqueurs composant l'équipe.

Des médailles sont également remises aux joueurs de l'équipe classée seconde. Ces récompenses sont à la charge de la Ligue.

9. TENUE VESTIMENTAIRE DES JOUEURS

Les tenues vestimentaires doivent être en accord avec le Règlement Général des Compétitions.

Pour une meilleure lisibilité, tous les membres d'une même équipe doivent avoir un maillot si possible de la même couleur.

10. FINANCEMENT

10.1. Frais d'inscription

Les droits d'engagement doivent être envoyés en même temps que le formulaire d'engagement de l'équipe.

Les droits d'engagement ne sont pas remboursés à une équipe inscrite qui déclare forfait.

10.2. Restauration

Le club organisateur prévoit pour les joueurs, les accompagnateurs, les officiels et le public une restauration suffisante ainsi qu'une buvette.

La recette de la buvette reste entièrement acquise au club organisateur.

Si le club organisateur souhaite mettre en place pour la buvette un système de réservation, il le précise sur sa lettre d'invitation.

NB : Les frais de buvette, repas du midi ne sont pas compris dans les droits d'engagement.

	Compétitions	CHAMPIONNAT DE BRETAGNE INTERCLUBS VÉTÉRAN RÈGLEMENT SAISON 2023-2024	Règlement Adoption : 20/09/2023 Entrée en vigueur : 20/09/2023 Validité : permanente Secteur : Vétérans/Compétitions Nombre de pages : 7
---	--------------	---	---

11. OFFICIELS TECHNIQUES

11.1. Juge Arbitrage

11.1.1. Désignation

Le Juge Arbitre du Championnat de Bretagne Interclubs Vétérans est désigné par la Commission Ligue Officiels Techniques à partir du moment où la compétition est attribuée.

Il est convoqué par le secrétariat de la Ligue de Bretagne de Badminton.

11.1.2. Indemnités

L'indemnité du Juge Arbitre principal est à la charge de la Ligue de Bretagne de Badminton.

11.1.3. Déplacements

Les frais de déplacements (à hauteur d'un aller-retour par compétition) du Juge Arbitre principal sont à la charge de la Ligue de Bretagne de Badminton.

11.1.4. Restauration

Les frais de restauration du Juge Arbitre sont entièrement à la charge du club organisateur.

11.2. Arbitrage

Le club organisateur peut, s'il le souhaite, solliciter des arbitres.

Les frais d'arbitrage restent totalement à sa charge.

(Possibilité d'utiliser les chaises d'arbitres mises à disposition par la Ligue de Bretagne).

12. ACCUEIL DE LA COMPETITION

12.1. Désignation de l'organisateur

L'organisation est déléguée à un des quatre Comités départementaux bretons.

Les clubs désirant l'accueillir, doivent se faire connaître avant le 1^{er} mars de la saison sportive, via un responsable de leur Comité Départemental.

L'organisateur est désigné par le Comité Directeur de la Ligue, sur proposition de la Commission Ligue Vétérans/Compétitions lors de la réunion Ligue suivante

12.2. Obligation de l'organisateur

12.2.1. Salle

La tenue du Bretagne Interclubs Vétérans nécessite une salle d'au moins 5 terrains.

12.2.2. Table de Marque

La table de marque doit être tenue par au moins un bénévole non participant à la compétition.

12.2.3. Buvette

L'organisateur prévoit une restauration (buvette pour l'ensemble de la journée et/ou buffet pour le midi), et un pot lors de la remise des récompenses.

13. BARÈME DES POINTS

13.1. Par +rencontre

13.1.1. Résultats sur une rencontre

Le résultat de chaque rencontre est déterminé selon le nombre de matchs gagnés et perdus, qui donnent lieu à l'attribution de points en application du barème suivant :

- Match gagné : + 1 point
- Match perdu : 0 point
- Match forfait : 0 point

Tous les matchs doivent être joués.

13.1.2. Points sur une rencontre

Le résultat de chaque rencontre donne lieu à l'attribution de points selon le barème suivant :

- Victoire : + 5 points
- Nul : + 3 points
- Défaite : + 1 point
- Forfait : 0 point

Ces points acquis sont éventuellement diminués par les points de pénalité appliqués selon l'article 14.

	Compétitions	CHAMPIONNAT DE BRETAGNE INTERCLUBS VÉTÉRAN RÈGLEMENT SAISON 2023-2024	Règlement Adoption : 20/09/2023 Entrée en vigueur : 20/09/2023 Validité : permanente Secteur : Vétérans/Compétitions Nombre de pages : 7
---	--------------	---	--

13.1.3. Bonus

Compte tenu de la formule choisie pour l'organisation de ce championnat aucun bonus (offensif ou défensif) n'est attribué.

13.1.4. Rencontre forfait.

Dès lors qu'une équipe perd un match par forfait, elle est considérée comme forfait générale pour toute la compétition. Les points attribués lors des précédentes rencontres sont annulés pour l'équipe forfait et pour ses adversaires.

13.2. Sur l'ensemble des rencontres

Le classement des équipes est déterminé par le résultat de l'ensemble des points marqués lors des rencontres.

S'il y a égalité entre plus de deux équipes :

Le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de matchs gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.

Si l'égalité persiste entre plus de deux équipes, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de sets gagnés et perdus (ou encore entre le nombre de points gagnés et perdus) sur l'ensemble des rencontres.

Dès que le nombre d'équipes à égalité est ramené à deux, le classement est déterminé par le résultat de la rencontre les ayant opposées.

En cas d'égalité complète (même nombre de victoires, de sets, de points) les équipes ne sont pas départagées et exceptionnellement le titre de champion n'est pas décerné.

13.3. Cas d'un match non joué

Si une équipe ne joue pas un match, l'équipe adverse gagne ce match par le score de 21-0 / 21-0.

14. FORFAITS ET DISQUALIFICATION

14.1. Forfait sur un match

Est considéré comme match perdu par forfait :

- Un match non joué.
- Un match joué par un joueur non qualifié au regard du règlement.
- Un match hiérarchiquement inférieur à ceux disputés par un joueur non qualifié (SH2 si le SH1 n'est pas en règle).
- Un match indûment décalé à la suite d'une erreur de hiérarchie (SH2 si les SH1 et 2 ont été inversés).

En cas de forfait de joueur, les matchs non joués sont ceux hiérarchiquement inférieurs (ex : un forfait en simple homme est sur le second simple).

Dans le cas d'un joueur aligné dans les trois disciplines, c'est pour le double (hommes ou dames) qu'il est considéré comme non qualifié.

Un forfait est assimilé à une défaite sur le score de 21-0 / 21-0.

En plus de cette défaite sur le match, l'équipe est sanctionnée d'un point de pénalité sur la rencontre :

- Pour chaque match non joué (sauf s'il est consécutif à un abandon sur blessure lors d'un match précédent de la même rencontre ou constatée par le Juge-Arbitre entre les matchs de la même rencontre).
- Pour chaque joueur non qualifié aligné.
- Pour chaque erreur de hiérarchie.

Ce(s) point(s) sont retiré(s) des points accordés en vertu du barème défini à l'article 13.

Le nombre de points de pénalité par équipe et par rencontre est limité à trois, même si le nombre d'infractions est supérieur.

Si les deux équipes sont forfaits, le forfait est comptabilisé 0-0 par set.

En ce qui concerne le classement national par points, pour un match disputé par un joueur en infraction aux articles précédents :

- Si le match est gagné par le joueur (ou paire) en infraction, il est déclaré gagné par forfait par son adversaire.
- Si le match est perdu par le joueur (ou paire) en infraction, le score est comptabilisé tel qu'il est. Le juge-arbitre peut dans son rapport demander de prendre des sanctions contre une équipe qui a concédé des matchs par forfait dans le but calculé de favoriser ou de porter préjudice à une autre équipe ou pour toute autre raison contraire à l'éthique sportive.

	Compétitions	CHAMPIONNAT DE BRETAGNE INTERCLUBS VÉTÉRAN RÈGLEMENT SAISON 2023-2024	Règlement Adoption : 20/09/2023 Entrée en vigueur : 20/09/2023 Validité : permanente Secteur : Vétérans/Compétitions Nombre de pages : 7
---	--------------	---	--

14.2. Joueurs disqualifiés

Tout joueur disqualifié par le Juge-Arbitre ne peut plus jouer de match dans la rencontre en cours. Le remplacement de ce joueur n'est pas autorisé. Il est immédiatement suspendu pour une durée de deux mois sans préjuger de la sanction supplémentaire que peut lui infliger la Commission Fédérale Disciplinaire de première instance.

15. REMPLACEMENT D'UN JOUEUR

Un joueur inscrit sur la feuille de rencontre ayant débuté son premier match et dans l'impossibilité de disputer le match qu'il lui reste à disputer (par exemple en cas de blessure pendant le premier match) peut être remplacé. Le remplacement avant le premier match n'est pas autorisé.

- Le remplaçant doit figurer sur la déclaration de présence.
- Il doit, comme tout joueur, respecter l'ensemble des articles de ce règlement.
- Le remplacement doit respecter le nombre de matchs autorisés par rencontre.
- Le remplacement doit respecter la hiérarchie des matchs. Cependant si aucun des deux matchs d'une discipline n'a été joué, le Juge-Arbitre peut autoriser l'inversion des joueurs (en simple) ou paires (en double) pour respecter la hiérarchie des matchs.
- Si le joueur ne peut être remplacé, le match est alors perdu par forfait.

16. RÉSULTATS

Les résultats sont validés sur Badnet.

L'organisateur des rencontres a la charge d'envoyer par courriel les résultats à la ligue, au plus tard le lundi suivant la journée de compétition. Le dossier se compose des feuilles de rencontres, feuilles de composition d'équipe. Le secrétariat de la ligue de Bretagne de badminton diffuse les résultats le premier ouvré de la semaine d'après la compétition.

17. RÉCLAMATIONS

Les réclamations éventuelles doivent, sous peine de nullité (sauf si elles résultent d'un fait révélé ultérieurement), être signalées au Juge-Arbitre, notées sur la feuille de rencontre et confirmées dans les 5 jours suivants par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à la ligue accompagnée d'un chèque de consignation de 86 €.

La Commission Ligue Litiges statue en première instance dans les 20 jours suivant la réception de la lettre de réclamation. Si la réclamation est fondée et validée par la ligue, le chèque de consignation est retourné.

18. SANCTIONS ET RECOURS

La ligue est habilitée à prendre toute sanction à l'encontre d'une équipe, suite ou non à une réclamation. Cette sanction peut aller de la simple amende à la mise hors championnat ou à l'interdiction de participation au championnat ultérieur.

19. DÉCLARATION SUR POONA

La demande d'autorisation est faite sur Poona par la Commission Ligue Tournois au moins 90 jours avant la compétition. La Commission rédige également le règlement particulier type qui doit être joint à la demande d'autorisation de tournoi et procède à la vérification et à la validation de la demande dans les délais impartis.